

Rapport d'activités

Rapport financier

oOo

Année 2021

Documents certifiés approuvés
et conformes,
Le président,
Yves le Quellec





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Structure départementale et fédérale à vocation généraliste, France Nature Environnement Vendée adhère à France Nature Environnement Pays de la Loire au niveau régional. Elle vise une meilleure visibilité du réseau FNE en Vendée et une plus grande efficacité dans l'action. Elle fédère, directement ou indirectement, un réseau d'associations comptant environ 2 000 adhérents.

ooOoo

L'expérience acquise par France Nature Environnement Vendée et ses associations membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, de la gestion des milieux naturels, de l'urbanisme, de l'eau et des zones humides, et la volonté de mutualiser leur travail, lui permettent de contribuer en toute indépendance au débat public sur l'environnement.

Les compétences fédérées sont reconnues, et les bénévoles sont impliqués dans de nombreuses instances de concertation : formations de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ; commission départementale de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; commission départementale d'aménagement commercial ; commission chargée d'établir la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs ; commissions locales de l'eau (CLE Auzance-Vertonne, Vie-Jaunay, Vendée) et diverses autres instances de concertation : COPIL Natura 2000, comités consultatifs de réserves naturelles nationales et régionales, comité départemental de l'eau et comité « ressource en eau », conseil de gestion du parc naturel marin, comité de gestion et de suivi, et GIS du projet éolien mer des îles d'Yeu et Noirmoutier, commissions consultatives de suivi, comité de massif ONF, groupes techniques géographiques de l'Établissement public du Marais Poitevin, COPIL PTGE, COPAR du projet « Jourdain », cellule de veille sur le loup...

Ce rapport présente les principales activités de l'année 2021.

Une année marquée par...

Évènement de portée planétaire, l'irruption et la diffusion du coronavirus SARS-COV-2, la pandémie du Covid-19 et la crise sanitaire qui en résultent ont cette année encore profondément ralenti les activités associatives comme celles de tous les autres secteurs de la société.

Dans ce contexte compliqué, nous avons tenté de continuer à remplir au mieux nos missions. Notre programme de formation et d'activités en direction du public n'a cependant pas pu être mis en œuvre, à l'exception des animations « laisse de mer » en période estivale.

Pour FNE Vendée, la médiation environnementale au sujet du projet très controversé de port de plaisance de Brétignolles-ssur-Mer a été l'évènement marquant de 2021.

Si la proposition initialement formulée à la fin de 2019 par FNE Vendée n'avait pas eu de suite, le changement de gouvernance intervenu en juillet 2020 à la tête de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et l'annonce d'un moratoire sur le projet, a permis de relancer l'idée.

C'est ainsi que de janvier à juillet 2021, deux élus communautaires, l'un favorable au port, l'autre opposé, ont piloté les travaux d'un groupe représentatif de la diversité des sensibilités quant au projet, formé d'une cinquantaine d'élus, de citoyens et de représentants d'associations. Les séances de travail visaient la mise en perspective, aussi apaisée que possible, des éléments de la controverse, avec l'objectif d'aider les décideurs à approfondir les termes du débat. Toutes les questions faisant polémique ont pu être successivement abordées, de sorte que les participants arrivent au constat que tout ce qui devait être discuté l'avait bien été.

Une synthèse des débats a été adoptée au consensus. Elle a abouti, le 22 juillet 2021, à la décision du conseil communautaire d'abandonner le projet, dont il est apparu qu'il ne pouvait pas s'autofinancer et qu'un grand nombre d'incertitudes ne permettait pas de l'engager sans prendre divers risques environnementaux et juridiques.

Dans le contexte local extrêmement tendu, il n'était pas certain que cette médiation aille à son terme. Or, la méthode, basée sur la mise à disposition de toute l'information existante et sur l'écoute mutuelle des arguments des uns et des autres, à égalité de traitement, a fait ses preuves. Si elle n'a pas fait disparaître les divergences de vues, elle a convaincu l'ensemble des participants de son caractère fructueux, et de sa capacité à faire bouger les lignes. Elle a permis de renouer avec un mode d'échanges respectueux des personnes.

La municipalité de Brétignolles-sur-Mer a pris acte de la décision du conseil communautaire. Elle a depuis indiqué vouloir reprendre la main sur un projet qui reste à définir, mais qui pourrait être un port communal. Une telle hypothèse ne serait pas sans poser à nouveau de sérieuses difficultés. Nous resterons bien sûr attentifs à la préservation du site littoral remarquable de la Normandelière.

Enquêtes publiques, consultations

FNE Vendée a fait connaître ses analyses et avis dans le cadre d'enquêtes publiques et de consultations :

- Consultation publique sur le projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques (en lien avec FNE Pays de la Loire et la LPO Vendée).
- Consultation du public sur le projet d'arrêté cadre sécheresse du bassin de la Sèvre Nantaise (en lien avec la Sauvegarde de l'Anjou et FNE Pays de la Loire).
- Enquête publique sur la demande d'Autorisation unique de prélèvement déposée par l'Établissement Public du Marais Poitevin (2021-2025).
- Enquête publique sur l'extension de la ZAE du Moulin-Bertin à Fontenay-le-Comte.
- Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral du règlement d'eau des ouvrages structurants du marais mouillé de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes.

Révision du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer

Participation aux groupes de travail du DOCOB du site Natura 2000 sur les thèmes « littoral et forêt » et « estuaire et marais ».

Plusieurs notes et propositions ont été travaillées conjointement avec l'ADLJ dans les différentes phases de ce travail de révision de ce DOCOB ancien (2009) : contribution à l'état des lieux, prise en compte du robinier-faux acacias, espèce envahissante ; proposition en faveur d'une gestion forestière plus respectueuse de la dynamique spontanée de l'habitat (Chêne vert).

Le nouveau DOCOB a été validé par le COPIL dans sa réunion du 28 novembre 2021.

Animations

Le programme d'action en direction du grand public n'a pas pu être mis en œuvre du fait de la crise sanitaire, à l'exception des animations sur la laisse de mer, en juillet-août.

Mobilisant les bénévoles des associations membres sur le littoral, cette action s'est traduite par six rendez-vous à la rencontre du public sur les plages des Sables d'Olonne, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Hilaire-de-Riez. Plus de 160 personnes ont pu être directement sensibilisées à l'importance de la laisse de mer dans l'éco-système dune/plage. Le public concerné est familial, il apprécie ces moments de rencontre et d'échanges avec les bénévoles associatifs.

À noter : cette action a rencontré un intérêt marqué de la part de différents médias locaux et régionaux.

Un bilan détaillé a été réalisé.

Sentinelles de la nature

L'application « Sentinelles de la nature » de FNE a ouvert en février 2019 en région Pays de la Loire. En lien avec l'équipe juridique régionale, les signalements reçus font l'objet d'une analyse de leur pertinence par l'équipe départementale de FNE Vendée, avant réponse et traitement le cas échéant.

Sur une trentaine de remontées reçues et traitées dans l'année 2021, les signalements de dégradations environnementales concernent en premier lieu des dépôts et/ou brûlages illicites de déchets (28%), preuve que cette problématique demeure très présente dans le département et qu'elle retient l'attention des promeneurs et randonneurs. Suivent de près les pollutions de l'eau (22%) et à égalité les arrachages, abattages et élagages sévères d'arbres et de haies, parfois associés à des remblaiements de mares.

Le traitement de l'alerte permet généralement de conseiller les sentinelles sur la démarche à engager pour faire cesser ou dénoncer l'atteinte auprès des autorités compétentes. Pour les cas les plus difficiles à régler, FNE Vendée prend le relais. En fonction de la gravité des infractions, une plainte peut être déposée devant les juridictions. Les faits les plus significatifs font l'objet d'une publication sur la carte mise en ligne sur le site de l'application.

Le signalement d'initiatives favorables (opérations citoyennes de ramassage de déchets, etc.), reste faible et ne rend pas suffisamment compte de la réalité de l'investissement des citoyens, des collectivités et des acteurs privés en faveur de la protection de l'environnement.

Un bilan détaillé a été réalisé.

Actions juridiques

Judiciaire :

FNE Vendée et FNE Pays de la Loire ont obtenu devant le tribunal de proximité de Fontenay-le-Comte la condamnation de trois sociétés d'affichage publicitaire en infraction avec la réglementation applicable dans la ville de Luçon.

Cette action, engagée en 2019, a été longue à faire aboutir. Elle contribue à renforcer en la matière une jurisprudence qui doit beaucoup au réseau juridique de FNE.

Les indemnisations accordées par la juridiction restent à percevoir, après s'être assuré de l'absence d'appel ou de pourvoi en cassation de la part des sociétés condamnées.

Administratif :

- Le recours de novembre 2020 par lequel FNE Vendée demande au tribunal administratif l'annulation de deux arrêtés du préfet autorisant en 2020 et en 2021 la destruction de Goélands argentés et de Goélands leucophées dans le secteur de la baie de Bourgneuf et dans celui de la baie de l'Aiguillon, n'est toujours pas jugé au fond. C'est pourquoi FNE Vendée avait également déposé deux référés suspension à l'encontre de ces arrêtés. Le juge administratif les a rejetés le 20 août 2021.
- L'autorisation environnementale du projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer fait l'objet d'une demande d'abrogation adressée au préfet par la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, suite à l'abandon du projet. Notre recours reste toutefois en attente de jugement au fond.

Communication / Publications

Communiqués :

- 21 avril 2021 : La sécheresse précoce oblige à de premières restrictions des usages de l'eau.
- 8 mai 2021 : Faune sauvage : Présence du loup en Vendée.
- 9 juillet 2021 : Protection de la biodiversité : le tribunal administratif annule une décision du préfet de la Vendée.
- 12 juillet 2021 : Été 2021 – Animations « Laisse de mer » sur les plages de Vendée.
- 22 juillet 2021 : Port de Brétignolles-sur-Mer : le conseil communautaire abandonne le projet (avec Iz CPNS, la LPO Vendée, Surf rider, La Vigie).
- 5 août 2021 : Plan de relance et environnement : questions sur le soutien de l'État à la société Huhtamaki.

Presse :

Les médias rendent régulièrement compte des actions de FNE Vendée, sollicitent ou répercutent ses avis :

- 9 mars 2021, *Ouest-France* : Extension de la zone d'activité du Moulin-Bertin.

- 8 avril 2021, *France Inter* : Le 13-14 en direct, Journée Ecoutons le nature.
- 19 avril 2021, *Le journal du Pays yonnais* (web) : La Roche-sur-Yon : une centaine de manifestants contre le contournement sud.
- 27 avril 2021, *Le Courrier vendéen* : Déjà des premières restrictions sur l'usage de l'eau en Vendée et Loire-Atlantique.
- 4 juin 2021, *RCF Vendée* : Le loup de retour en Vendée.
- 12 juillet 2021, *Ouest-France* : Commequiers, serres bio, une victoire pour les opposants.
- 15 juillet 2021, *Ouest-France* : Plage de la Paracou, reconnaître la laisse de mer.
- 16 juillet 2021, *France Bleu Loire-Océan* : Vendée : des associations sur les plages pour sensibiliser au respect de la laisse de mer.
- 18 juillet 2021, *Ouest-France* (web) : Les Sables-d'Olonne : mais au fait, qu'est-ce que la laisse de mer ?
- 20 juillet 2021, *Ouest-France* : Les débris marins nourrissent plantes et animaux.
- 23 juillet 2021, *Ouest-France* (web) : Vendée. Abandon du projet de port de Brétignolles-sur-Mer : associations et élus réagissent.
- 24 juillet 2021, *Ouest-France* : Brétignolles, les élus tournent la page.
- 31 juillet 2021, *Ouest-France* : Êtes-vous incollables sur la laisse de mer ?
- 4 août 2021, *Graffiti Urban Radio* : Les actions de sensibilisation à la laisse de mer sur le littoral vendéen.
- 5 août 2021, *Graffiti Urban Radio* : La médiation sur le projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer.
- 6 août 2021, *Ouest-France* : FNE pointe un soutien de l'État.
- 9 août 2021, *TV Vendée* : Environnement, le rôle de la laisse de mer expliqué sur la plage.
- 11 août 2021, *La relève et la peste* (web) : Victoire pour les protecteurs de la dune, le port de plaisance est abandonné à Brétignolles !
- 23 août 2021, *Journal du Pays yonnais* (web) : La Roche-sur-Yon : le collectif Sauvons la Vallée de l'Ornay adresse une lettre ouverte au Président de la République.
- 24 août 2021, *Ouest-France* (web) : La Roche-sur-Yon. Contournement sud : un collectif écrit au président de la République.
- 13 octobre 2021, *FR3 Pays de la Loire* : Entre Fontenay-le-Comte, Vendée, et Rochefort, Charente-Maritime, le projet de l'A381 en suspens.
- Décembre 2021, *Le Sans-culotte 85* : Bassines agricoles, pour toute l'eau du monde..

Communication numérique :

Le blog de France Nature Environnement Vendée (www.fne85.fr) publie informations, analyses, réactions et prises de positions relatives aux thèmes de travail de la fédération et de ses membres.

Il permet également d'établir un lien avec le public, certaines personnes pouvant par ce canal transmettre des informations, poser des questions, solliciter des avis, conseils ou interventions.

France Nature Environnement Vendée anime également un compte Twitter : [@fne85](https://twitter.com/fne85), et une page Facebook : facebook.com/fne85,

L'animation de ces trois canaux, correspondant à des publics différents, vise à renforcer la diffusion et la mise en réseau d'informations soit émises directement par France Nature Environnement Vendée, soit répercutées depuis d'autres sources car en lien avec les thèmes d'action qui sont les siens.

Gouvernance interne

Composition du conseil d'administration et du bureau (2021)

- Président : Yves le Quellec
- Vice-président : Thérèse Martelli
- Secrétaire général : Bernard Berthaud
- Trésorier : Christian Pacteau
- Membres : † Anne-Marie Grimaud, Alain Andromaque, Cyriaque Feuillet (remplacé par Alain Tremblais), Maryvonne Guérin, Alain Le Gal, François-Marie Pellerin, Marie-France Simonnet, Christian Tanguy.

Rapport financier 2021

- 1. Compte de résultat**
- 2. Contributions volontaires en nature**
- 3. Bilan au 31/12/2021**

1.Compte de résultat 2021

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|-------------------|--|-----------------|
| 60 - Achat | 26,90 | 70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services | |
| 601 - Achats matières | | 708 - Produits annexes | |
| 604 - Etudes et prestations autres fournitures | 26,90 | 74 - Subventions d'exploitation | 800,00 |
| 61 - Services extérieurs | 275,24 | - MTES (DREAL) | 800,00 |
| 611 - Sous-traitance générale | 53,59 | | |
| 613 - Locations | 108,00 | | |
| 616 - Assurance | 113,65 | | |
| 618 - Documentation, formations | | 743 - Département | |
| 62 - Autres services extérieurs | 1 101,57 | 744 - Commune(s) | |
| 622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires | 675,00 | | |
| 623 - Publicité, publication | 344,57 | 745 - Intercommunalité (EPCI) | |
| 625 - Déplacements, missions, réceptions | 55,00 | - | |
| 626 - Frais postaux | 27,00 | | |
| 627 - Services bancaires | | 746 - Organismes sociaux (détailler) | |
| | | - | |
| | | | |
| | | 748 - Autres subventions fonctionnement | |
| 64 - Charges de personnel | 0,00 | | |
| 641 - Rémunération des personnels | | | |
| 645 - Charges sociales | | | |
| 648- Autres charges de personnel | | | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 305,00 | 75 - Autres produits de gestion courante | 824,00 |
| 651 - Nom de domaine internet | | 756 - Cotisations | 800,00 |
| 658 - Cotisations | 305,00 | 758 - Dons manuels | 24,00 |
| 66 - Charges financières | | 76 - Produits financiers | 0,00 |
| | | 77 - Produits exceptionnels | |
| 67 - Charges exceptionnelles | | 78 - Reprises sur amortissements et provisions | 0,00 |
| 68 - Provisions pour risques | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 1 708,71 | TOTAL DES PRODUITS | 1 624,00 |
| | Résultat : | | -84,71 |

2. Contributions volontaires en nature

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | |
|---|-----------------|--|-----------------|
| 86 - Emploi des contributions volontaires en nature | | 87 - Contributions volontaires en nature | |
| 860 - Secours en nature | 3 092,48 | 870 - Bénévolat | 2 883,52 |
| 861 - Mise à disposition gratuite de biens | | 871 - Prestations en nature | |
| 864 - Personnel bénévole | 2 883,52 | 872 - Dons en nature | 3 092,48 |
| TOTAL | 5 976,00 | TOTAL | 5 976,00 |

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat et aux mises à disposition de biens meubles (matériel, véhicules, etc.), et au temps de personnel bénévole, valorisé sur la base du SMIC chargé pour représenter le coût équivalent emploi.

Les prestations correspondent aux frais d'utilisation d'un véhicule personnel, engagés pour le compte de l'association et abandonnés à celle-ci en tant que dons.

Le bénévolat a été mobilisé essentiellement sur les commissions, concertations et interventions auxquelles l'association a participé (hors temps consacré aux déplacements et temps de travail sur dossiers).

Le montant particulièrement élevé des contributions volontaires de l'année 2021 traduit l'engagement bénévole très important de FNE Vendée, et singulièrement le fort investissement - en temps passé et en déplacements de janvier à juillet - dans le processus de médiation environnementale autour du projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer.

3. Bilan au 31/12/2021

| ACTIF | | PASSIF | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES | |
| 200 – Immobilisations incorporelles | 0,00 | 102 - Réserves | 6 971,55 |
| 218 - Immobilisations corporelles | 0,00 | 120 - Résultat de l'exercice | -84,71 |
| 270 - Immobilisations financières | 340,00 | | |
| TOTAL I | | TOTAL I | 6 886,84 |
| ACTIF CIRCULANT | | PROVISIONS | |
| 467 - Créiteurs divers | 340,00 | 150 - Provisions pour risques et charges | |
| 51 - Disponibilités banque | 6 546,84 | | |
| TOTAL II | 6 886,84 | TOTAL II | 0,00 |
| | | FONDS DEDIES | |
| | | 194 - Sur subventions de fonctionnement | 0,00 |
| | | TOTAL III | 0,00 |
| COMPTES DE REGULARISATION ACTIF | | COMPTES DE REGULARISATION PASSIF | |
| 486 - Charges constatées d'avance | | 467 - Débiteurs divers | |
| | | 487 - Produits constatés d'avance | |
| TOTAL III | 0,00 | TOTAL IV | 0,00 |
| TOTAL ACTIF | 6 886,84 | TOTAL PASSIF | 6 886,84 |